

POINT DÉTAILLÉ ADMISSION IFSI

Stéphane Le Bouler 17 octobre 2018

Rappel des principes généraux

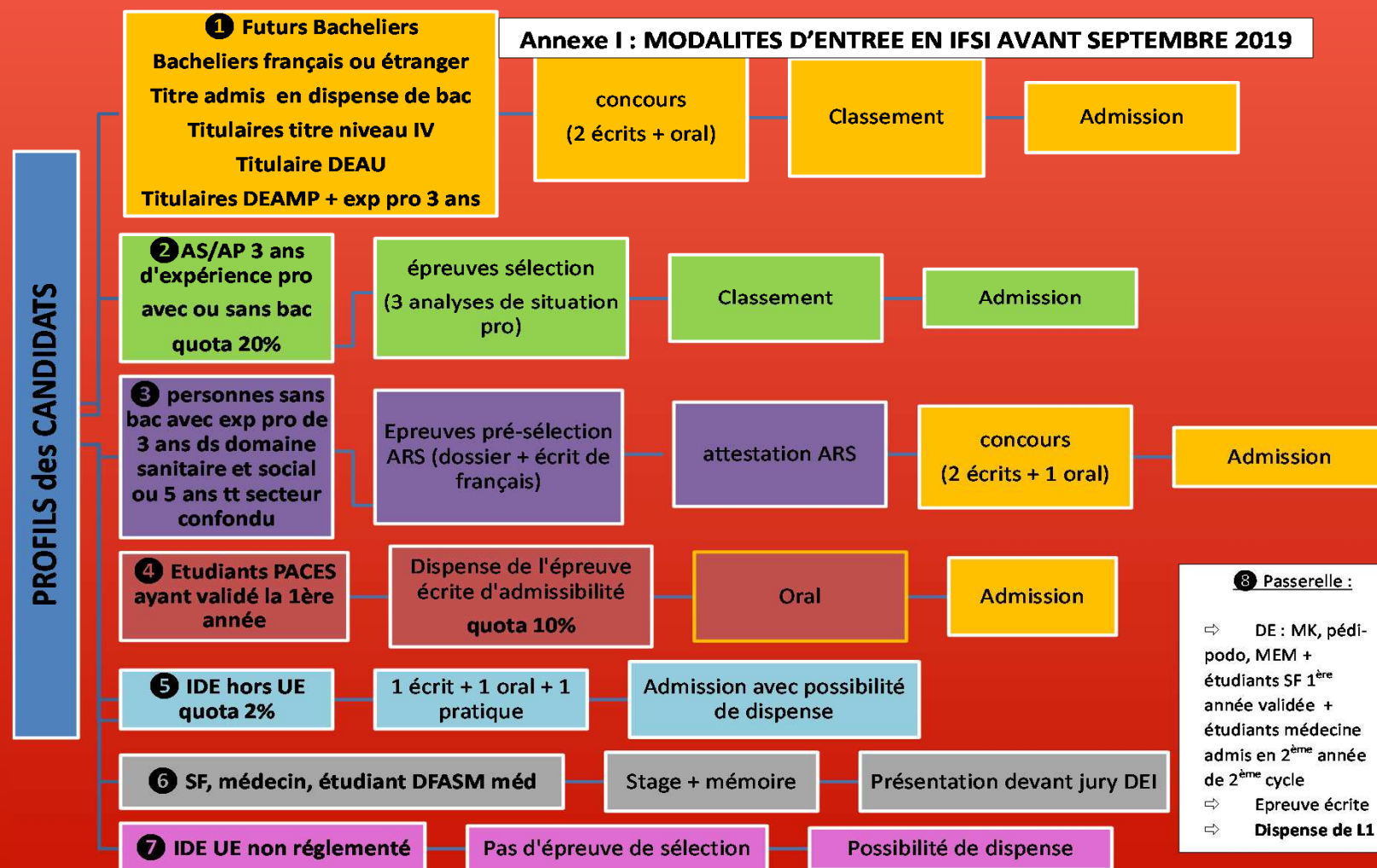
Décision des ministres de juillet 2018

- Début 2019, les candidats à l'admission en IFSI formuleront leurs vœux sur la plateforme de préinscription Parcoursup ; cela concerne l'ensemble des publics considérés en formation initiale (néo-bacheliers, étudiants en reconversion, professionnels en reconversion), à l'exception donc des publics relevant de la formation continue, dont les aides-soignants(tes) et les auxiliaires de puériculture, qui conserveront une voie d'accès spécifique ;
- L'admission se fera sur dossier ;
- L'examen des dossiers se fera dans le cadre de regroupements territoriaux d'IFSI ;
- L'examen des dossiers veillera à la diversité des profils de recrutement ;
- Des dispositifs d'accompagnement et de consolidation des acquis seront mis en place ;
- Les candidats ayant suivi une préparation à l'entrée en IFSI en 2018-2019 pourront valoriser cet élément de leur parcours dans leur dossier d'admission.

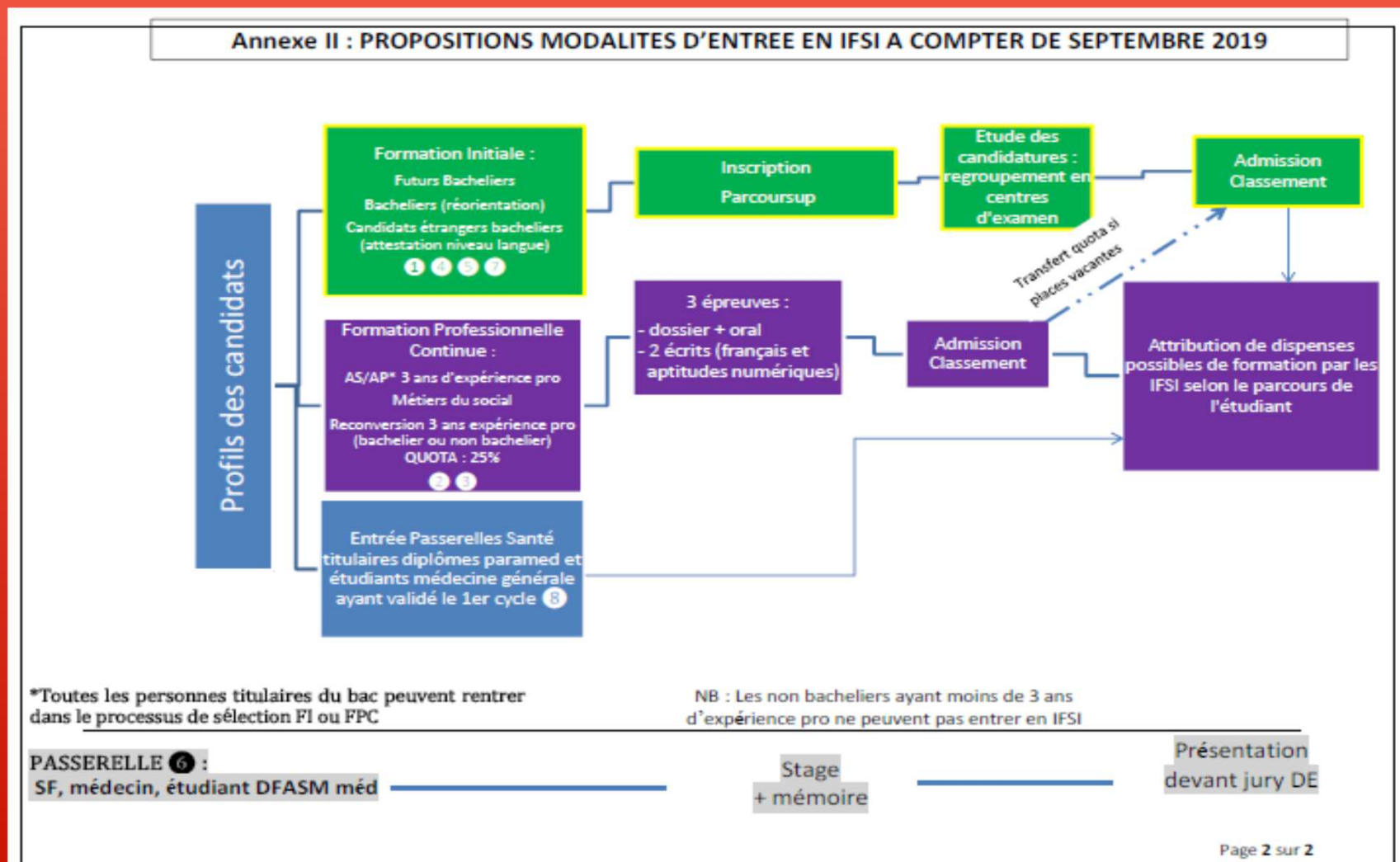
Organisation du travail

- Un groupe projet composé de l'ensemble des parties prenantes réuni tous les quinze jours depuis début septembre 2018
- Objectifs :
 - Instruire tous les aspects opérationnels d'un processus fortement piloté au niveau national, dans un souci d'homogénéité
 - Impulser une dynamique collective au sein du réseau des 326 IFSI
 - Former une interface par rapport aux besoins de l'équipe nationale Parcoursup, aux côtés des correspondants ministériels, en matière de communication notamment
 - Alimenter le travail réglementaire à conduire

Avant parcoursup



Le public concerné par Parcoursup (2)



Articulation formation initiale / continue

- FPC => suppression des épreuves de pré-sélection réalisées par les ARS => étude des candidatures réalisée par les IFSI => dossier de candidature + écrits + oral
- Quota => capacité accueil IFSI => répartition entre FI et FPC (dans la limite de 25%) => régulation possible de la FPC vers la FI pour pourvoir toutes les places
- Sélection de la FI et de la FPC à organiser de façon concomitante
- Maintien des rentrées de février, l'étudiant s'inscrit pour une année universitaire donnée et peut se positionner sur une rentrée différée (en février)
- Tous les candidats reçus (FI et FPC) peuvent bénéficier de dispenses d'enseignement, elles sont validées par la section pédagogique de l'IFSI

Les informations disponibles sur la plateforme Parcoursup

- Le principe : toutes les informations utiles à la construction du parcours d'orientation et des vœux des candidats doivent être présentes sur la plateforme
 - Caractéristiques de la formation infirmière
 - Attendus / éléments pris en compte / pièces constitutives des dossiers
 - Informations relatives aux IFSI considérés individuellement : coordonnées, statut, capacités d'accueil, sélectivité à N-1
- Une grande part de ces informations sera commune à l'ensemble des IFSI et sera donc directement « poussée » par l'équipe Parcoursup
- L'essentiel des informations devront être disponibles à l'ouverture de la plateforme mi-décembre

Focus sur les attendus

- **Pour mémoire : les attendus recouvrent les compétences qu'un étudiant doit posséder pour réussir dans telle ou telle filière**
- **A qui sont destinés les attendus?**
 - Aux candidats pour bien se situer par rapport aux exigences de la formation
 - Aux équipes du secondaire pour élaborer leurs avis sur les vœux des candidats en connaissance de cause
 - Aux équipes d'accueil (au sein des Commissions d'examen des vœux) pour bien positionner l'examen des dossiers.

Cet examen reposera sur les attendus, sur les « éléments pris en compte » (déclinaison concrète des attendus) et sur un barème établis au plan national.

Focus sur les attendus (2)

Six items ont été retenus à ce stade du travail :

- Être intéressé par les questions de santé et les questions sociales
- Avoir de bonnes compétences relationnelles
- Disposer de compétences en matière d'expression orale et écrite
- Disposer de compétences en mathématique
- Disposer d'aptitudes à la démarche scientifique
- Disposer de compétences organisationnelles et comportementales

Exemple en détail : Avoir de bonnes compétences relationnelles

- Le respect, l'écoute, la distanciation, l'adaptabilité sont essentiels dans cette filière pour établir des relations de confiance avec les usagers de santé, leurs familles, les aidants et les autres professionnels de santé.
- Il est donc important qu'à l'entrée en formation, les étudiants-es disposent des qualités nécessaires au développement de ces compétences.

Les vœux des candidats

- Période des vœux : mi-janvier – fin mars
- Dispositif retenu : vœux multiples à dossier unique
Cela signifie que les candidats pourront formuler jusqu'à 10 vœux correspondant à des regroupements d'IFSI (autour des universités de conventionnement).
Ils formuleront aussi des sous-vœux correspondant à des IFSI considérés individuellement au sein de ces groupements.
Il n'y a pas d'entrave à la mobilité géographique.
- Les dossiers des candidats comprendront :
 - les bulletins de 1^{ère} et Terminale pour les néo-bacheliers
 - la fiche de liaison (*Fiche avenir*) permettant aux équipes pédagogiques du lycée de faire part de leur avis sur les vœux
 - toute autre pièce jugée pertinente pour retracer le parcours du candidat, notamment pour ce qui concerne les candidats en reprise d'étude ou pour les candidats ayant suivi une préparation en 2018-19
 - Le tout sous format dématérialisé

L'examen des vœux

- Période active : fin mars – mi mai 2019 (travail à préparer en amont dès la fin 2018)
- L'examen des vœux se fera dans le cadre des Commissions d'examen des vœux formées au niveau de chaque regroupement d'IFSI
- Ces CEV seront constituées :
 - des responsables d'IFSI
 - du représentant de l'Université
 - des représentants de la région, de l'ARS et du rectorat
 - d'un représentant des étudiants
 - d'enseignants de lycée
- Dans le cadre des consignes définies au niveau national, ces CEV s'organiseront de façon autonome pour l'examen des dossiers (personnels mobilisés, nombre d'examineurs par dossier...). Elles se réuniront autant que de besoin pour la préparation du travail et les réunions d'harmonisation.

Les réponses aux candidats

- Période : mi-mai 2019 (en 2018, le 22 mai)
- La réponse aux candidats est le résultat de la confrontation entre le classement et les vœux des candidats.
- Elle prendra les formes suivantes :
 - « Oui »
 - « Oui si » (cf. ci-dessous)
 - « En attente »
 - « Non » (caractéristique d'une filière sélective : nécessaire pour pouvoir écarter des candidats considérés comme inadaptés à la formation ou à la profession. Le seul classement ne permet pas d'écarter ces candidats dans le cas des établissements les moins attractifs)
- Les candidats « prennent la main » à partir du moment où ils reçoivent les propositions. Aucune spécificité de la filière IFSI.
- Les places se libèrent en fonction des choix effectués par les candidats. Aucune spécificité de la filière IFSI.
- Il pourra éventuellement y avoir une « période complémentaire » au mois de juin : formulation de vœux nouveaux en fonction des places disponibles

Les « oui si »

- Un étudiant en « oui si » est un étudiant bénéficiant du même statut et des mêmes droits que les autres étudiants
- La proposition de « oui si » est faite au moment de la réponse aux candidats. En cas d'acceptation, cela se concrétise par un « contrat pédagogique » avec l'institut.
- Deux catégories de dispositif de consolidation des acquis sont prévus par les textes, distingués par leur intensité
- Dans le cas des IFSI, cela peut correspondre
 - À un soutien dans telle ou telle discipline, pouvant être suivi en plus du parcours d'étude en IFSI
 - À un soutien plus substantiel nécessitant un aménagement du parcours de l'étudiant en IFSI

Les « oui si » (2)

- Les ressources mobilisables pour constituer ces « oui si » :
 - **L'offre universitaire de « oui si »** peut être ouverte aux étudiants des IFSI là où le partenariat est étroit entre l'Université et les IFSI
 - **Les moyens présents dans les lycées** : dans certaines académies, des moyens importants pouvaient être consacrés aux classes de préparation aux concours IFSI. Ces classes n'ont pas de raisons d'être pérennisées en tant que telles mais une partie des moyens concernés pourrait légitimement être redéployée en faveur des « oui si » dans le cadre de conventions entre les lycées et les IFSI
 - **Au sein des IFSI**, des moyens étaient consacrés jusqu'à présent à des préparations ou à des dispositifs de consolidation des acquis. Il paraîtrait légitime que le dialogue de gestion entre les IFSI et les régions fasse émerger des solutions « oui si » au sein des instituts.

Les « oui si » (3)

- Le travail à conduire au cours des prochaines semaines consiste à croiser
 - La cartographie des CEV
 - Celle des moyens mobilisables au titre des « oui si »
- De façon à ce que les CEV puissent mobiliser ces moyens le moment venu
- Sachant que des dispositifs de consolidation des acquis pourront aussi être activés une fois les étudiants admis dans les formations